

Grand Paris Sud Ecocitoyen

L'écocitoyen déchaîné

La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans.

Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession....

La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.

Pierre Mendès-France

Lettre d'informations, de réflexions et de propositions citoyennes

Numéro 16 – Avril 2021

Sommaire

(Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Fifi : Saint-Pierre du béret

Agglomération « nourricière » et vergers vivants, même combat ?

Ces villes qui veulent nous nourrir

De 1970, « la ville à la campagne », à 2021 « la ferme en ville » ...

« La ville nourricière », une nouvelle mode ?

En résumé : stoppons la girouette et passons à l'action !

Brèves

GPSE : qui sommes-nous ?

Fifi : Saint-Pierre du béret

Le Verger de Saint Pierre du Béret ou de la bonne utilisation de ces couvre ... chefs !

« *Vraiment, ce n'est pas supportable ! Comment ? Le verger à Saint Pierre du Perray est en danger ! Nous sommes intervenus ! Le projet de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart n'est pas acceptable !* »

Fifi a lu les communiqués de presse concernant ce verger et les trois rangées d'arbres arrachés. Il est content de savoir que des citoyens s'opposent à la disparition de ce verger, un acte militant pour le présent et pour le futur. Il pense au temps, au travail nécessaire pour créer, entretenir un verger, à la joie des années productives et à la tristesse des années faméliques. Le verger porte souvent l'histoire, le lien entre générations et le plaisir des fruits cueillis sur les arbres. Il est un élément nourricier du territoire.

Fifi est choqué par des discours pour le moins divergents où l'agglomération, ses communes se veulent nourricières tout en ne protégeant pas un des éléments contributeurs comme un verger.

Il pense aussi à celui de Cesson, à sa réduction de moitié et à son avenir incertain.

Ainsi, le mardi 16 février, les travaux ont été stoppés à la demande de la commune de Saint-Pierre-du-Perray, soutenue par l'agglomération Grand Paris Sud. Dans le même temps le collectif s'opposait sur le terrain à l'arrachage.

L'établissement Public d'Aménagement de Sénart était le responsable de tous les maux ! Sur le communiqué de presse réclamant la protection du verger, trois signataires : le maire de Saint-Pierre-du-Perray, la maire de Savigny-le-Temple, Présidente de l'EPA Sénart, le maire de Lieusaint, Président de Grand Paris Sud.

Fifi est interloqué : l'EPA serait responsable et la présidente de l'EPA (en fait la Présidente du Conseil d'administration) s'oppose à son action.

Fifi s'empresse d'aller visiter le site de l'EPA. Il découvre, très surpris, que les maires de Saint Pierre du Perray et de Lieusaint sont aussi membres du Conseil d'administration de l'EPA.

Sa raison se brouille, ces élus ont forcément votés contre ce projet et ils ne tarderont à rendre public leur vote. Et si, par hasard, il n'y avait pas eu de vote formel, ils refuseront d'être caution en ne participant plus au conseil d'administration.

Fifi se rappelle de cette citation d'Edgar Faure : « *Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent.* », le vent de l'écologie peut être ! On pourrait paraphraser « *Ce n'est pas la tête qui tourne, c'est le bétet.* »,

Il préfère la citation de Jules Renard dans son journal : « *La parole fait tourner la girouette, l'action l'immobilise.* ».

Fifi attend le temps de l'action qui devient urgente !



Agglomération « nourricière » et vergers vivants, même combat ?

Imbroglie politico-administratif autour des parcelles de vergers situées aux limites de Lieusaint et Saint Pierre du Perray. 3000 arbres fruitiers en pleine forme sur plus d'un hectare étaient exploités depuis de nombreuses années par un arboriculteur professionnel qui vendait sa production aux particuliers. Ce dernier a cessé son activité l'an dernier et une association s'est créée pour continuer à entretenir et valoriser ce verger. Pour cela, elle a conclu une convention temporaire avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA Sénart), propriétaire des terrains :

<https://www.vergersvivantslieusaint.com/le-verger/>

L'EPA Sénart, dont la vocation d'aménageur n'est pas a priori la culture des pommes et des poires, a commercialisé ces terrains et les a vendus à la société SPIRIT afin d'y construire une zone d'activités. Une première partie de ce projet de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) a déjà été réalisée. Elle doit se poursuivre en 2021, provoquant ainsi la disparition progressive de l'essentiel de ce verger.

Lundi 15 et mardi 16 février dernier dans la matinée, les pelleteuses sont entrées en action pour arracher comme prévu trois rangées d'arbres fruitiers situés pour leur malheur dans une des parcelles de la future ZAC. Il s'agit des prémices de la disparition annoncée de ce verger.



L'opération a été bloquée par la mobilisation expresse sur place des membres d'associations locales, lesquels, après avoir reçu la visite des gendarmes, se sont rendus dans les locaux de l'EPA à Savigny-le-Temple (77), afin de demander des explications. Le Parisien et La République de Seine et Marne se sont fait l'écho de cette initiative.



Ces villes qui veulent nous nourrir

C'est un mot désormais à la mode : « nourricier ». Les communes de GPS s'en sont emparées et les villes sont devenue des « villes nourricières ».

Mais qu'entendent-elles par cette annonce ?

Prenons le cas de **Savigny-le-Temple**. Mme le maire décrit les ambitions du Conseil Municipal, qui a approuvé ce programme à l'unanimité « par ce programme, la ville souhaite sensibiliser ses habitants à la consommation de produits frais et locaux. (..) ils pourront apprendre à cultiver des variétés locales et de saison, et à maîtriser le jardinage respectueux de l'environnement ». Comment ne pas applaudir ? Mais voyons les moyens mis en œuvre.

Savigny le Temple est une cité particulière, en ce sens qu'elle est constellée d'espaces naturels : espaces verts, petits bois, forêt classée, prairie urbaine, plan d'eau. Elle est également entourée de terres agricoles, aujourd'hui protégées dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La ville a donc développé un projet « Agriculture et Nature en ville », dans le but de produire des produits locaux « bio », et de faciliter l'accès pour tous aux espaces verts. Les potagers et les vergers devraient devenir des lieux d'enseignement du jardinage, d'horticulture, du recyclage et de la fabrication de compost.

L'ambition de la ville est de doubler, d'ici la fin du mandat, la capacité bio des 11 restaurants scolaires, en faisant passer de 25 à 50% le volume de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

Des projets sont annoncés pour arriver à ce résultat : implantation de « Soli-serres »¹ sur un terrain de 1500m², et création d'un jardin public nourricier de 1350m². De plus, il est prévu de produire des endives ou des champignons dans des espaces inoccupés en sous-sol d'immeubles.

Ces projets viennent en plus du potager bio de 1ha, déjà en activité, et qui sera étendu de 1500m². Le potager du Domaine de la Grange devrait être converti en bio, ainsi que le verger du Coulevrain. Et enfin, une ferme maraîchère devrait être créée sur 3,7 ha.

A Ris Orangis, « l'agriculture bio s'implante ». Un projet de maraichage bio va être porté sur 13 hectares de terres à l'abandon depuis longtemps. Dix mois de préparation seront nécessaires, et à l'automne, des agriculteurs sélectionnés pourront commencer à y développer leur activité.

A terme, ça représentera : 14 ha d'agriculture biologique – 6 ha de jardins familiaux – 1 jardin partagé – 2 projets d'agriculture en ville

Corbeil-Essonnes va rénover 6000m² de jardins, et relancer les jardins familiaux de Robinson, soit une cinquantaine de parcelles de 75 à 200m². La monoculture et le produits chimiques y seront interdits. En 2023, d'autres jardins devraient voir le jour aux abords du Cirque de l'Essonne, et d'autres sont également à l'étude.

Quant à **Moissy Cramayel**, sa ferme urbaine a vocation d'alimenter en légumes bio la restauration scolaire. La culture des terres a démarré fin 2017. Sur une superficie de 2,6 hectares, la ville cultive une parcelle de 5 000 m² dont 550 m² sous serre.

Alors, on l'aura compris, la culture maraîchère urbaine, est à la mode. C'est bien, c'est utile, et éducatif, et en période de confinement, c'est un bol d'air qui peut être appréciable.

L'aspect éducatif est intéressant et c'est vrai qu'il faut guider le consommateur vers des moyens plus sains de se nourrir, expliquer la réalité de la nature qui n'est pas forcément évidente aujourd'hui. Quand peut-on manger des tomates ? Comment sait-on que les pommes de terre sont bonnes à récolter ?...

Cependant, reconnaissons-le, avant d'être en autonomie, il faudra un peu plus de moyens. D'autant plus que de confier certaines terres aux particuliers n'apportera rien dans les assiettes des cantines scolaires. Il faudra donc se tourner vers les professionnels, mais ceux-ci ne pourront pas se contenter de quelques parcelles disséminées ici et là dans les communes. Le terme « nourricier » est peut-être un peu excessif, d'autant plus que ces mesures ne bénéficieront qu'à une petite fraction de la population.

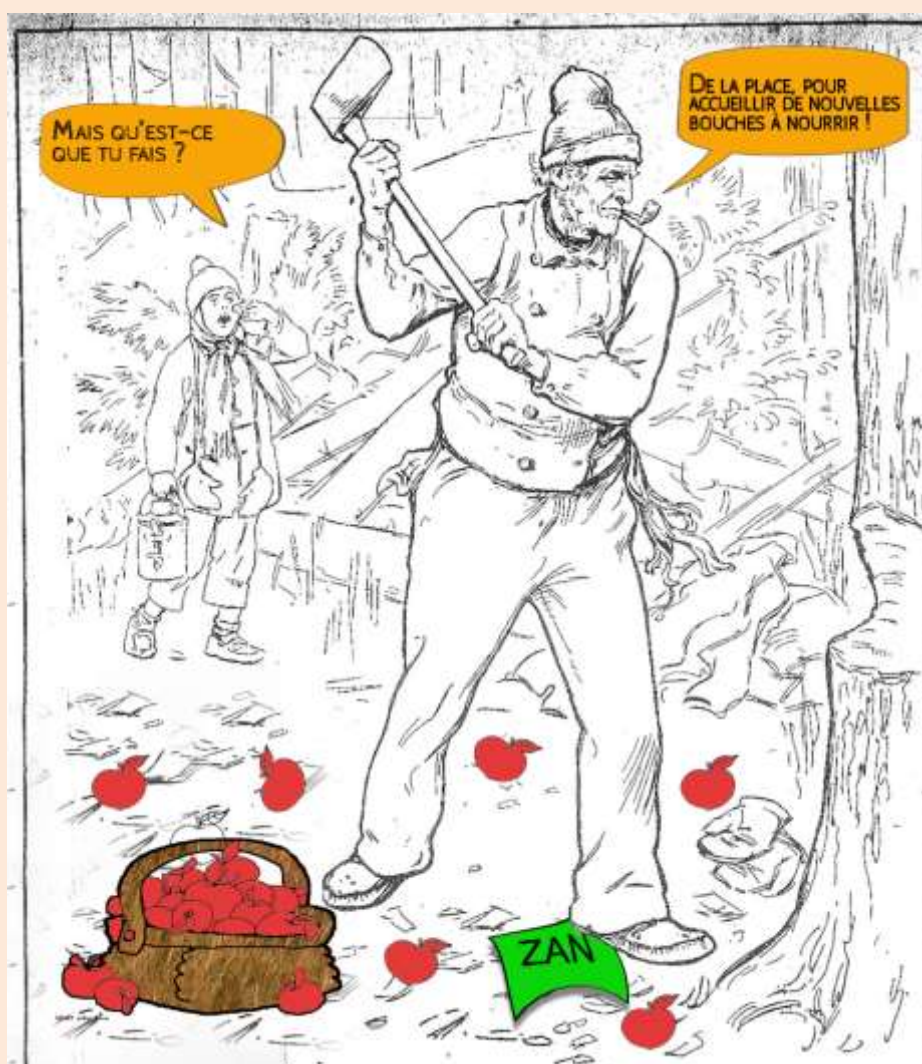
¹ Serres solidaires

Se repose donc la question de la sanctuarisation des terres agricoles qui nous entourent, en particulier sur Sénart, et qui pour beaucoup sont encore sous le régime des baux précaires émis lors de la création des villes nouvelles, et destinées à être bétonnées.

L'exemple des Vergers de Lieusaint est particulièrement frappant. L'EPA, Etablissement Public d'Aménagement, a cédé une partie du Verger (en exploitation), à un promoteur, afin qu'il construise des bâtiments à usage de bureaux. Des arbres fruitiers ont déjà été arrachés malgré l'opposition d'un collectif. Sept maires de Grand Paris Sud font partie du conseil d'administration de l'EPA, mais n'auraient rien vu venir. Désormais, ils s'affichent comme étant contre la destruction du restant du verger.

On pourrait également parler du verger de Cesson qui lui aussi est appelé à être rasé en grande partie, pour être remplacé par des immeubles d'habitation.

Il est temps que les élus se rendent compte de leurs propres contradictions. Comment prôner une ambition « nourricière » et supprimer les terres agricoles (en dépit de la directive ZAN Zéro Artificialisation Nette) ?



Références

Savigny : <https://fr.calameo.com/read/0061804196f39a6bb3fbe>

Ris : <https://www.mairie-ris-orangis.fr/ville/travaux/les-travaux/lagriculture-bio-sim-plante/>

Moissy : <https://www.moissy-cramayel.fr/?q=l%C3%A9coquartier-de-larboretum-de-chanteloup/la-ferme-urbaine>

Corbeil : <https://www.corbeil-essonne.fr/actualites/cultivez-vos-legumes-et-la-convivialite/>

GPS : <https://projets.grandparissud.fr/agriculture-et-alimentation>



Les ânes croient-ils aux ZAN ?

*De 1970, « la ville à la campagne »,
à 2021 « la ferme en ville » ...
« La ville nourricière », une
nouvelle mode ?*

« La campagne dans la ville » ? : que s'est-il passé pour qu'on en arrive à un tel renversement de situation ?

« Les villes devraient être construites à la campagne, l'air y est tellement plus pur. »
Alphonse Allais.

C'est ce que l'on pensait jadis quand on rêvait de nature, d'espace, de silence, de liberté. L'agriculteur, en ce temps-là, était ressenti comme un ami, étrange parce que différent, très différent bien sûr, mais loin d'être accusé de polluer, il était considéré comme un bienfaiteur. Non seulement il nous garantissait l'air pur mais Il nous nourrissait et quand on le pouvait, on se ravitaillait directement chez lui.

Aujourd'hui, l'idée à la mode est de faire de nos villes des « *villes nourricières* » puisque c'est ainsi que s'exprime le Grand Paris Sud quand il présente ses actions à venir (cf. rapport d'activités 2020). Comment en est-on arrivé là ?

Les relations avec les agriculteurs se sont-elles gâtées à ce point ? Désire-t-on leur faire savoir que nous n'avons plus besoin d'eux ? Après les avoir privés de leurs terres, voudrions-nous maintenant leur retirer leur légitime fierté professionnelle et leur contester leurs compétences qui se transmettent de génération en génération depuis des millénaires ?

Les « *villes nourricières* » prétendraient-elles savoir, mieux que les agriculteurs, comment nourrir leur population ? Et pourtant l'ambition de ces villes se limite à leur seul périmètre, à leurs seuls habitants, comme un retour égocentrique à l'entre soi que beaucoup d'entre nous déplorent ?

Ce besoin actuel de mettre dans la ville des activités horticoles répond en fait à plusieurs constats.

L'obsession, souvent imposée, du rendement et de la performance a conduit l'agriculteur à employer des méthodes qui se sont avérées dangereuses voire nuisibles à l'homme et à la biodiversité comme l'usage des pesticides.

Les maladies entre autres comme le cancer, le diabète ont provoqué le rejet de ce qui n'est pas « naturel ».

Les citadins, quant à eux, nombreux à souffrir de la malbouffe, sont en recherche de la vraie campagne, de la vraie, vivifiante et généreuse. Il est urgent d'entendre leurs cris et de chercher des solutions, sans relâche et sans réserve.

Mais les agriculteurs, eux aussi, ont des frustrations et des colères légitimes.

Les terres périurbaines, souvent, ne leur appartiennent pas : elles leur ont été confiées, à titre précaire. Ils restent habités par le ressentiment d'avoir été dépouillés de leur terre. Ils restent aujourd'hui encore à la merci des promoteurs, des communes, de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Sénart.

Comment peut-on investir dans une agriculture « durable », avec un matériel performant et des méthodes nouvelles, si l'utilisation des espaces agricoles reste précaire ?

Devant l'incertitude du lendemain, devant les contraintes et les exigences, les jeunes renoncent à prendre la relève. Une génération vieillissante cultive à sa manière qui n'est pas toujours très attentive au voisinage.

En revanche les villes ont à leur disposition plusieurs milliers d'hectares de terres non construites, des vergers, des cueillettes, des bois, des bosquets et des parcs.

Ces patrimoines communaux, de fait, nous appartiennent ! Qu'elles :

- Y mettent déjà en œuvre toute leur volonté de bien faire ;
- Concrétisent des projets sur les espaces qui font problème aujourd'hui : le verger de Cesson, le verger de Lieusaint, les 4 ha de terres agricoles de Noisement ...
- Veillent à les confier à des professionnels afin de réaliser quelque chose d'aussi utile aux citoyens que la Cueillette de Servigny, florissante aux abords du Carré, en plein centre de Sénart, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

Ajoutons qu'il est plus que souhaitable de réaliser de tels projets avec l'accord de tous les partenaires concernés : les élus, les administrations, les agriculteurs, les associations,...

Que nos élus travaillent à rapprocher les différentes catégories de citoyens qui n'ont pas d'autre choix que de vivre ensemble. Il est plus efficace et plus « citoyen » d'unir les compétences plutôt que de les opposer voire créer des conflits inutiles

Car aucun projet commun ne pourra être « durable » sans le rétablissement de la CONFIANCE.

Aujourd'hui, et depuis trop longtemps, les postures - devenues historiques - de ces deux mondes, le rural et l'urbain, conduisent à des impasses de chaque côté :

- **Les urbains préoccupés par leur santé, ne supportent plus d'être pollués** par les produits phytosanitaires (engrais, pesticides, etc.), de voir l'environnement se dégrader.
- **Les agriculteurs, dans leur droit, continuent d'épandre des produits autorisés** sur les terres périurbaines parce que l'équilibre économique de leur exploitation est menacé. Des mesures comme l'arrêté anti pesticide (bande de non traitement de 200m de large autour des zones habitées) les heurtent d'où l'expression de leur colère au cours de la manifestation de septembre 2019, à Savigny le Temple, contre l'arrêté anti pesticides de la mairie.

Faute de compréhension mutuelle les positions se durcissent.

Les jeunes agriculteurs, quant à eux, se détournent d'une profession devenue si contestée et ne reprennent pas les terres trop menacées par l'urbanisation. N'étant pas soutenus par la confiance des citoyens, ils ne s'engagent pas dans des projets nouveaux mieux adaptés aux réalités actuelles comme la mise en valeur des quatre hectares proposés par l'Agence des Espaces Verts autour de Noisement.

La résolution de ce conflit ne pourra se trouver que dans un changement d'attitude de part et d'autre.

En 2000 déjà, sur Sénart, des tentatives ont été menées dans cet esprit par l'association « *Les Champs de la ville* », créée à l'instigation de la Région Ile-de-France mais qui, n'a

pas réussi à faire aboutir son projet faute de participation active des élus locaux. Pourtant sur d'autres territoires, par exemple, Plaine de Versailles, Le Triangle Vert de l'Hurepoix, de beaux projets durables ont été réalisés avec succès (www.plainedeversailles.fr – www.trianglevert.org) .

Ce désaccord entre responsables politiques a condamné pour longtemps les chances de succès d'un rapprochement entre les divers partenaires de la gestion du territoire.

Il est urgent aujourd'hui de se ressaisir, et de reprendre le chemin de la concertation.

Il est urgent que :

- Chacun accepte de comprendre les préoccupations et problèmes de l'autre ;
- Devienne possible un **échange dans la CONFIANCE** pour une solution commune.

Nous vivons sur un même territoire ; c'est notre **patrimoine commun** ; nous avons l'obligation impérative de le **faire VIVRE**, coûte que coûte. La **préservation du vivant** est notre objectif commun.

Qu'attendons-nous pour échanger des solutions acceptables pour tous ? Qu'attendent les acteurs de nos territoires (Grand Paris Sud, Etablissement Public d'Aménagement de Sénart, communes, etc...) pour faire le premier pas ?

L'heure est venue pour nous, de leur faire savoir qu'il existe une méthode et une équipe prête à mettre en place les conditions d'un retour à la confiance mutuelle, prête aussi à guider les partenaires sur le chemin d'une franche collaboration pour un « vivre ensemble » fécond.

Ce que cette équipe a su faire dans plusieurs territoires de France et du Monde pourquoi ne pas le proposer à la population de Grand Paris Sud ?

« *Pas de pays sans paysans.* »
Raymond Lacombe)

L'agriculture sur mon territoire, ça m'intéresse. Parlons-en ensemble !

Et, pour finir, cette petite parabole à méditer :

Deux fillettes se chamaillent autour d'une orange.

Le père intervient (en décideur) et tranche avec autorité l'orange en deux pour en distribuer la moitié à chacune.

Elles repartent furieuses ! Pourquoi ?

Si le père avait compris qu'en leur demandant ce qu'elles souhaitaient faire avec l'orange, il se serait aperçu que l'une voulait faire un gâteau avec le zeste et l'autre un jus d'orange...

A suivre ...

En résumé : stoppons la girouette et passons à l'action !

Suivons les conseils avisés de notre mascotte Fifi : notre territoire d'agglomération mérite mieux qu'une gestion au gré du vent, des arrangements de circonstance enrobés dans des mots creux.

Chaque partie prenante est en droit d'exprimer son désarroi, son mécontentement : riverains et habitants, salariés, entreprises, agriculteurs élus, associations, etc... n'est-ce pas là une posture contraire à l'intérêt général ?

Pour mettre en place une gestion patrimoniale concertée du territoire, notre agglomération dispose d'outils et de méthode à sa disposition, si elle est prête à favoriser l'action réflexive concertée de toutes les parties prenantes.

Le **Conseil de Développement** (CODEV) de Grand Paris Sud, laissé longtemps en sommeil peut être cet instrument, encore faut-il que l'Agglomération lui assigne clairement cette fonction.

Autre moyen possible, une **Convention citoyenne** avec habitants tirés au sort (combinaison possible avec le CODEV), comme notre collectif l'a déjà suggéré pour l'action territoriale sur le climat.

Troisième possibilité, s'inspirer par exemple de ce qui s'est fait sur le territoire de la Plaine de Versailles (cf. lien plus haut), avec la création d'un **Conseil patrimonial** (avec trois collèges élus, associations, agriculteurs/entrepreneurs) en charge d'un projet de développement agricole.

Bref, ne vaut-il pas mieux enclencher un tel processus plutôt que de rester chacun dans son périmètre et d'ériger des ZAD ?

Brèves

Le torchon brûle entre les agriculteurs et les maires anti-pesticides...

En 2019, plus d'une centaine de communes françaises avaient pris des arrêtés interdisant l'utilisation de pesticides sur leur territoire. Face à la décision rendue par le Conseil d'État fin 2020 de confirmer l'annulation, demandée par les préfets, des arrêtés de certaines de ces villes, dix communes franciliennes ont pris ce mercredi 3 mars 2021 un nouvel arrêté,

qui se fonde cette fois sur la compétence des maires en matière de réglementation des déchets. Un arrêté portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation de produits phytosanitaires ou de pesticides.

Sous l'impulsion du Collectif des maires anti-pesticides, les villes d'Arcueil, Bagneux, Cachan, Gennevilliers, L'île-Saint-Denis, Malakoff, Montfermeil, Nanterre, **Savigny-le-Temple** et Sceaux ont pris en commun ce mercredi 3 mars un nouvel arrêté portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation de produits phytosanitaires ou de pesticides. Avec ce nouvel arrêté, les dix villes entendent lutter contre l'usage des produits phytosanitaires ou des pesticides en se fondant sur une compétence municipale

<https://www.savigny-le-temple.fr/sites/savignyletemple/files/document/article/cpdixvillesarretedechetspesticides.pdf>

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et les Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne ont sèchement répliqué : *« Cette élue est la plus importante consommatrice de terres agricoles de tout le département, elle détruit drastiquement la biodiversité et sacrifie l'agriculture en bétonnant son secteur...Plutôt que de stigmatiser les agriculteurs, que Madame le Maire stoppe l'urbanisme galopant de sa commune et de son secteur, et protège les exploitations en sursis encore en place sur son territoire »*. La République de Seine et Marne du 15 mars

Avec de tels propos, il y a encore du travail pour obtenir un consensus sur un projet de ville nourricière ... !

Le Conseil Constitutionnel oblige l'Etat à revoir sa copie sur les chartes agricoles

Au même moment, sur recours de plusieurs associations dont France Nature Environnement (FNE), le Conseil constitutionnel a déclaré le 19 mars dernier illégal le décret encadrant les concertations pour l'élaboration des « chartes d'engagement », notamment car il a été pris sur la base d'un texte législatif inconstitutionnel. En effet, ce texte législatif ne respecte pas l'article 7 de la [charte de l'environnement](#), qui prévoit qu'une participation du public doit être prévue et encadrée pour toutes les décisions publiques ayant une incidence significative sur l'environnement.

GPSE : qui sommes-nous ?

Suite à la création début 2016 de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud / Seine-Essonne-Sénart, des associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant, dans ce périmètre, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de

la promotion du développement durable, ont décidé de constituer ensemble un **collectif associatif intitulé [Grand Paris Sud Eco citoyen]**.

Ce collectif a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, **une voix de la société civile, citoyenne et associative**, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par cette nouvelle agglomération maintenant comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, environnement, ... ;

Notre démarche se veut citoyenne car elle entend contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute sa place à la société civile. Nous engageons les élus de la nouvelle agglomération à en faire vivre les conditions.

Notre objectif se veut aussi éco citoyen car nous souhaitons contribuer à la création d'un territoire durable plus respectueux des ressources naturelles, des populations, de l'environnement et du cadre de vie.

Les associations membres

Du collectif Grand Paris Sud Eco citoyen

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), DDNA (Développement durable Notre avenir), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

<http://gpse.e-monsite.com/>